

## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 3 juin 2025

# Procès-verbal de la séance

---

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 27 mai 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 3 juin 2025, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 7**

**Présents : Présents** : Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier, M. COUSINEY Didier, Mme CREPEAU Maud, Mme DUBERGEY Michèle, Mme LECOEVRE Axelle, M. LORRIOT Thierry

**Excusés** : Mme BEYNEIX Laure donne procuration à M. LORRIOT Thierry, M. MACEDO Emanuel donne procuration à M. COUSINEY Didier, Mme LABAT-DUBOIS Sophie donne procuration à Mme LECEOUVRE Axelle

**Absents** : Mme BAISSAS Marielle

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de séance** : Le conseil municipal a désigné **M. LORRIOT Thierry** pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

### 1. Service remplacement et renfort CDG33

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L452-30 et L452-44 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

### **DECIDE**

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10	
Présents : 07	CONTRE : 0	
Procurations : 03	ABSTENTION : 0	
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10	

## 2. Acquisition des parcelles AA1, 106, AB 28 et B 1408,1414 et 1415

La Communauté des Communes du Sud Gironde a engagé une réflexion sur la mise en place d'un terrain familial sur la commune de Le Pian sur Garonne. Ainsi, le projet doit être implanté sur des parcelles appartenant à la commune de Le Pian sur Garonne.

Dès lors, il convient d'acquérir auprès du Département de la Gironde les parcelles suivantes cadastrées AA 1 et 106, AB 28, B 1048, 1414 et 1415 situées sis « Belle croix » et « Saubon » dont il est propriétaire, d'une superficie de 4 904 m<sup>2</sup> au prix de 2 110.00€.

La cession s'effectuera par acte administratif.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la promesse unilatérale d'achat ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AA 1 et 106, AB 28, B 1048, 1414 et 1415 situées sis « Belle croix » et « Saubon », propriétés du Département de la Gironde au prix de 2 110.00€.
- de charger la Communauté des Communes du Sud Gironde de la rédaction de l'acte administratif.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10	
Présents : 07	CONTRE : 0	
Procurations : 03	ABSTENTION : 0	
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10	

## 3. Révision loyer 39 Grand Rue

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, conformément aux baux en vigueur, décide de réviser les loyers communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2025 comme suit :

Le dernier indice de référence des loyers a été publié par l'INSEE le 15 janvier 2025. Il s'agit de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2025. En métropole, il s'établit à 145.47. Il est en hausse (+1.40%) par rapport à l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

-Le loyer de Madame Marie-Claude LHERITIER, résidant 39 Grand Rue 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 372.00 € à 377 €.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES	
En exercice : 11	POUR : 10	
Présents : 07	CONTRE : 0	
Procurations : 03	ABSTENTION : 0	
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10	



#### 4. Informations et questions diverses :

- **Maison de santé pluriprofessionnelle**

Il y a eu beaucoup de retard dans la réalisation des travaux (couverture) et même dans la date effective d'intervention d'autres corps de métiers. On va déborder sur le premier trimestre 2026.

La crainte de perdre des professionnels de santé existent. Certains d'entre eux qui s'installent sur le territoire vont se retrouver en difficulté.

Les prochaines réunions de chantier vont permettre de recaler les choses et d'essayer de minimiser le retard.

- **Demande de location de salle des fêtes**

Une association de chorale de Gospel demande à louer la salle pour répéter. Une proposition à 50 € par semaine va être effectuée.

- **Fossé de la Tuilerie**

Une proposition a été effectuée aux riverains pour leur participation aux travaux d'entretiens. Cette proposition ne semble pas faire l'unanimité. La commune effectuera les travaux de sa partie.

- **Course tracteur tondeuse**

Initialement prévue à côté du stage au sud du lotissement Val du Tambourin, la course se déroulera finalement Chemin des Sables après la zone d'activité, certains riverains ayant exprimé le désagrément sonore engendré par cette manifestation en proximité immédiate.

- **Circuit Trail-VTT**

Il existe un projet de circuit Trail-VTT sur la commune. Le tracé est en cours de réalisation.

- **Court de tennis**

La lumière a été installée au court de tennis.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h10, l'ordre du jour étant épuisé.



**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire

**M.LORRIOT Thierry**  
Secrétaire de séance